

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 06 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 31 OCTOBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (jusqu'à 18 h 50) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Serge BALAO - Mme Laure FAUDEMÉR (arrivée à 19 h, présente à partir de la délibération n°3)- Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS quitte la séance à 18 h 50 (avant le vote de la délibération n°1) - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h)
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE
- M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le trésorier municipal a transmis à la ville plusieurs listes de créances qui courent sur la période 2005 à 2018 dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Les premières listes concernent le budget principal pour un montant total de 39 148.62 € TTC :

- liste 3140160812 pour un montant de 1 349,40 € TTC
- liste 3130310512 pour un montant de 2 769,34 € TTC
- liste 2903230512 pour un montant de 14 064,47 € TTC
- liste 3087090812 pour un montant de 1 797,15 € TTC
- liste 3087090512 pour un montant de 2 190,91 € TTC
- liste 3088080212 pour un montant de 1 823,61 € TTC
- liste 3088080512 pour un montant de 1 552,71 € TTC
- liste 2946310512 pour un montant de 2 073,32 € TTC
- liste 2806970212 pour un montant de 5 313,75 € TTC
- liste 3084270212 pour un montant de 3 288,45 € TTC
- liste 2974120212 pour un montant de 2 925.51 € TTC.

La liste suivante concerne le budget stationnement pour un montant total de 60 € TTC :

- liste 3084290212 pour un montant de 60 € TTC.

Les listes suivantes concernent le budget annexe assainissement pour un montant total de 54 846,27 € TTC :

- liste 2973730512 pour un montant de 2 592,01 € TTC
- liste 2978320512 pour un montant de 3 180,74 € TTC
- liste 3073360212 pour un montant de 4 987,18 € TTC
- liste 3084060512 pour un montant de 4 644,49 € TTC
- liste 3089140512 pour un montant de 3 283,07 € TTC
- liste 3089331112 pour un montant de 499,67 € TTC
- liste 3089740812 pour un montant de 4 873,39 € TTC
- liste 2821220512 pour un montant de 6 148,42 € TTC
- liste 3236870512 pour un montant de 2 544,48 € TTC
- liste 3168850212 pour un montant de 2 750,65 € TTC
- liste 3235230812 pour un montant de 3 701,59 € TTC
- liste 3169230212 pour un montant de 5 546,95 € TTC
- liste 3129920512 pour un montant de 6 323,68 € TTC
- liste 3131520512 pour un montant de 3 769,95 € TTC

Les listes suivantes concernent le budget annexe eau potable pour un montant total de 45 996,21 € TTC :

- liste 2973920512 pour un montant de 1 825,91 € TTC
- liste 2975320212 pour un montant de 2 693,51 € TTC
- liste 3058890512 pour un montant de 4 014,75 € TTC
- liste 3084080812 pour un montant de 3 352,12 € TTC
- liste 3088930512 pour un montant de 255,01 € TTC
- liste 3089330812 pour un montant de 3 850,55 € TTC
- liste 3090130212 pour un montant de 2 129,03 € TTC
- liste 3169220512 pour un montant de 4 617,58 € TTC
- liste 2808810212 pour un montant de 5 670,70 € TTC
- liste 3237470212 pour un montant de 820,84 € TTC
- liste 3168840212 pour un montant de 2 003,96 € TTC
- liste 3089140812 pour un montant de 3 151,18 € TTC
- liste 3130910512 pour un montant de 4 231,54 € TTC
- liste 3237260212 pour un montant de 4 870,76 € TTC
- liste 3234030512 pour un montant de 2 508,77 € TTC.

La liste suivante concerne le budget laboratoire pour un montant total de 17,26 € TTC :

- liste 2981970812 pour un montant de 17,26 € TTC.

Dans la majorité des cas, les poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surrendettement ; dans les autres cas, les poursuites sont sans effet (procès-verbal de carence suite à saisie, personnes disparues ou décédées).

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif, aux articles 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget principal pour le montant total de 39 148,62 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe Stationnement pour le montant total de 60 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe Assainissement pour le montant total de 54 846,27 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe Eau potable pour le montant total de 45 996,21 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe Laboratoire pour le montant total de 17,26 € TTC.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20181106-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 07 Novembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».